



Assurance obligatoire des soins «CallDoc»

Une flexibilité maximale grâce à la télémédecine

» **CallDoc** est un modèle d'assurance-maladie obligatoire basé sur des consultations médicales par **téléphone** ou par **vidéo, 24h/24 7j/7**.

Principes de l'assurance

En cas de problème de santé, vous contactez préalablement notre partenaire de télémédecine qui vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre.

Si une consultation médicale s'avère nécessaire, un médecin de notre partenaire de télémédecine vous recontactera par téléphone ou par vidéo selon votre convenance (téléconsultation).

Si une consultation dans un cabinet médical s'avère nécessaire, notre partenaire de télémédecine vous orientera vers le médecin généraliste ou spécialiste approprié.

Vos avantages

Le personnel médical de notre partenaire de télémédecine est à votre service 24h/24 7j/7, en français, en suisse-allemand, en allemand, en italien et en anglais.

Les téléconsultations vous donnent accès par téléphone ou par vidéo à des médecins généralistes ainsi qu'à une large palette de spécialistes.

Grâce à **CallDoc** vous pouvez accéder à des téléconsultations en tout temps, quel que soit le lieu où vous vous trouvez. En plus de tous ces avantages, vous bénéficiez d'un rabais de prime avantageux par rapport à l'assurance-maladie de base standard.

› Votre engagement

En cas de problème de santé, vous contactez **notre partenaire de télémédecine** pour un entretien de conseil et vous êtes tenu de vous conformer à leur plan de traitement. 📞 **0800 963 963**



ou



24h/24 - 7j/7

ou



Automédication

Téléconsultation

Consultation

La téléconsultation vous est facturée uniquement si le cas a pu être résolu par notre partenaire de télémédecine

chez un médecin ou à l'hôpital

Si vous le souhaitez, un résumé des recommandations médicales vous est transmis.

Vous n'êtes pas tenu de contacter préalablement notre partenaire de télémédecine dans les situations suivantes:

- en cas d'urgence (annoncer le cas à notre partenaire de télémédecine dans les 15 jours suivant l'urgence);
- pour les contrôles et traitements gynécologiques et ceux liés à la grossesse et à l'accouchement;
- pour les contrôles et traitements ophtalmologiques, dentaires et pédiatriques.

En cas de maladie chronique:

- Notre partenaire de télémédecine définit, selon votre situation individuelle, dans quelle mesure vous pouvez déroger aux principes de l'assurance CallDoc.



Notre partenaire de télémédecine **0800 963 963**

Notre partenaire de télémédecine a plus de dix ans d'expérience et emploie plus de 120 spécialistes qui prennent en charge jusqu'à 3000 appels par jour, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Actif dans tout le pays, le service est assuré par un personnel médical diplômé qui vous aide à trouver la meilleure solution en cas de problèmes de santé.

Les conditions d'assurance en vigueur font foi.

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâtoise Assurance Maladie
Fondation Opsion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

